

GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 22 FÉVRIER 2018 A PARIS

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

LISTE DES PARTICIPANTS :

COLLECTIVITÉS	PARTICIPANTS
CD Eure-et-Loir (28)	BARBARIN Baptiste
CD Nord (59)	BAUDCHON Rémi
CD Eure-et-Loir (28)	BETOULLE Jérôme
CD Nord (59)	BOCQUET Hubert
CD Nord (59)	BOUTILLIER Catherine
CD Rhône (69)	CASSULO Axel
CD Oise (60)	CHAPELAIN Kathy
CD Orne (61)	DIAGNE Lamine
CD Côtes d'Armor (22)	DUIGOU Laurence
CD Orne (61)	GRISON Éloïse
CD Eure-et-Loir (28)	HAUDRY Olivier
CD Nord (59)	HENGBART Sébastien
CD Côtes d'Armor (22)	JOSEPH Valérie
CD Eure-et-Loir (28)	MARTIN Anne-Françoise
CD Oise (60)	OTGUNLU Resmiye
CD Isère (38)	PAGET Philippe

CD Isère (38)	PANISSET Stéphanie
CD Moselle (57)	PARMENTIER Delphine
CD Rhône (69)	PASCALON Marielle
CD Rhône (69)	PLANCHAIS Kitty
CD Orne (61)	POMMEREUL Jean-Christophe
CD Oise (60)	VIEL Florence
ADULLACT	FAURE Matthieu
ADULLACT	GAUTHIER Julie

LISTE DES CONTRIBUTEURS EXCUSÉS :

COLLECTIVITÉS	PARTICIPANTS
CD Rhône (69)	NGUYEN KHAC Tédé
CD Moselle (57)	SCHUTZ Sandrine

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

SOMMAIRE

1. ORDRE DU JOUR.....	5
2. RESSOURCES WEB.....	5
3. GLOSSAIRE.....	5
4. TOUR DE TABLE.....	5
4.1. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD (CD59).....	6
4.2. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE-ET-LOIR (CD28).....	6
4.3. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE (CD61).....	6
4.4. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE (CD60).....	6
4.5. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE (CD57).....	6
4.6. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR (CD22).....	6
4.7. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE (CD38).....	6
4.8. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE (CD69).....	6
4.9. ADULLACT.....	7
5. RETOUR SUR LA GENÈSE DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES.....	7
5.1. POURQUOI CRÉER « RHÔNE + NOTAIRES » ?.....	7
5.2. CONDUITE DE PROJET « RHÔNE + NOTAIRES ».....	7
5.3. JALONS POUR LA MISE EN PRODUCTION.....	7
5.4. CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CHAMBRE DES NOTAIRES.....	7
5.5. STATISTIQUES DE CONNEXION AU COURS DES PREMIERS MOIS DE MISE À DISPOSITION.....	8
5.6. CHARGES ASSOCIÉES AU PROJET.....	8
5.7. BÉNÉFICES DE LA SOLUTION.....	8
5.8. FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE.....	8
5.9. FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION.....	8
6. DÉMONSTRATION DE L'APPLICATION.....	9
7. TÉMOIGNAGES DE MISE EN OEUVRE DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES.....	9

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

7.1. DÉROULEMENT PROJET : IMPULSION INITIALE.....	10
7.2. DÉROULEMENT PROJET : STRUCTURATION DU PROJET.....	10
7.3. DÉROULEMENT PROJET : UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT LIBRE..	10
7.4. LE LIBRE : IMPACTS, IMPLICATIONS ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES.....	10
7.5. RETOURS D'EXPÉRIENCE : PARTICIPATION À UNE COMMUNAUTÉ LIBRE.....	10
7.6. SPÉCIFICITÉS FONCTIONNELLES PROPOSÉES PAR L'ISÈRE.....	11
7.7. CONCLUSION.....	11
8. EXPÉRIENCE DE CRÉATION DE LOGICIEL LIBRE.....	11
ATELIER : ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES.....	11
8.1. PRÉSENTATION DE L'ATELIER.....	11
8.2. BESOINS EXPRIMÉS : MÉTIER.....	11
8.3. BESOINS EXPRIMÉS : TECHNIQUE.....	12
8.4. PRIORISATION DES BESOINS.....	12
9. GOUVERNANCE ET COMMUNAUTÉ.....	13
9.1. ORGANISATION DE LA MAINTENANCE.....	13
9.2. GOUVERNANCE.....	13
9.3. QUESTIONS.....	13
10. RETOURS SUR LE GTC.....	14
11. CONCLUSION ET FIN DE GTC.....	14

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

1. ORDRE DU JOUR

11h00	Introduction
11h10	Tour de table
11h25	Retour sur La genèse de Départements & Notaires
11h45	Démonstration du logiciel
12h05	Expérience de Logiciel Libre
12h25	Témoignage Isère
13h15	--- pause déjeuner ---
14h15	Atelier : fonctionnalités à venir
15h15	Gouvernance et communauté
15h40	Retour sur le GTC
16h00	Fin

2. RESSOURCES WEB

Présentation de Départements & Notaire :

https://www.rhone.fr/developpement_innovation/nouvelles_technologies/departements_notaires

Code source de l'application :

<https://gitlab.adullact.net/departements-notaires/departements-notaires>

Téléchargement du présent compte-rendu et des diaporamas :

<https://adullact.org/departements-et-notaires>

3. GLOSSAIRE

- ADPA : Aide Départementale Personnalisée d'Autonomie
- APA : Aide Personnalisée d'Autonomie
- PCH : Prestation de Compensation de Handicap
- CD38 : Conseil Départemental de l'Isère
- CD69 : Conseil Départemental du Rhône
- CDN : Chambre Départementale des Notaires
- CNIL : Commission Nationale Informatique & Liberté
- D&N : Départements & Notaire (l'application)
- DSI : Direction des Services Informatiques
- ETP : Équivalent Temps Plein
- GTC : Groupe de Travail Collaboratif
- RGPD : Référentiel Général de Protection des Données

SUJET :	GROUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

4. TOUR DE TABLE

Chaque participant se présente, précise son profil (technique ou métier), et éventuellement son avancement sur l'application Départements & Notaires (D&N)

4.1. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD (CD59)

Le projet Départements et Notaires est déjà en test. Une mise en production est prévue pour la fin de l'année 2018.

Spécificité du CD59 : la Chambre des notaires est commune à deux départements (le Nord et le Pas-de-Calais).

- Sébastien HENGBART CD59, métier
- Catherine BOUTILLIER CD59, métier
- Hubert BOCQUET CD59, technique
- Rémi BAUDCHON CD59, technique

4.2. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'EURE-ET-LOIR (CD28)

L'application est déjà installée, le requêtage de la base métier est fait et s'opère en double (IODAS et Astre)

- Baptiste BARBARIN
- Olivier HAUDRY, technique (chef de projet à la DSI)

4.3. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ORNE (CD61)

- Éloïse GRISON métier
- Lamine DIAGNE
- Jean-Christophe POMMEREUL

4.4. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE (CD60)

Le projet D&N est lancé. La validation politique est attendue. La validation de la convention avec la Chambre Départementale des Notaires est prévue en mars 2018.

- Kathy CHAPELIN, métier,
- Florence VIEL
- Resmiye OTGUNLU, bureau contentieux

4.5. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MOSELLE (CD57)

Le projet est en attente d'un rendez-vous avec la CDN Chambre des Notaires

- Delphine PARMENTIER, métier

4.6. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR (CD22)

Une rencontre avec la Chambre des Notaires est prévue le lundi 26/02/18

- Laurence Dugout, technique
- Valérie Joseph, métier

4.7. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ISÈRE (CD38)

Le projet est en phase de finalisation. La Chambre des Notaires a été contactée dès le début du projet.

- Stéphanie Panisset, technique (chef de projet)

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

- Philippe Paget, technique (administrateur système)

4.8. CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE (CD69)

- Kitty Planchais, technique (Directrice des usages numériques)
- Marielle Pascalon, technique (chef de projet)
- Axel Cassulo, technique (développeur)

4.9. ADULLACT

- Julie Gauthier, développeur
- Matthieu Faure, architecte logiciel

5. RETOUR SUR LA GENÈSE DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES

Oratrice : Marielle Pascalon, CD69

5.1. POURQUOI CRÉER « RHÔNE + NOTAIRES » ?

- Début du projet en 2015
- Mise en place pour économiser des agents du service succession, en parallèle avec la reconstruction du service informatique (NDLR : suite à la récupération d'une partie des compétences du département par la Métropole de Lyon).
- L'application permet de centraliser les informations.

5.2. CONDUITE DE PROJET « RHÔNE + NOTAIRES »

- La chambre des notaires est impliquée dans le projet dès le début.
- Phase de test pour vérifier que les réponses de l'application sont bien correctes et correspondent à la réalité.
- Présentation de l'outil aux notaires.
- Phase pilote puis mise en production
- Rythme de croisière au CD69 : 600 recherches par mois

5.3. JALONS POUR LA MISE EN PRODUCTION

- Signature avec la chambre des notaires.
- C'est le notaire référent qui a rédigé la convention et l'a faite signer par le Président de la Chambre des notaires
- Création des comptes des études notariales (information obtenue de la chambre des notaires)
- Toutes les études notariales possèdent un code CRPCEN
- C'est la chambre des notaires qui gère et garantit les coordonnées des études notariales
- Au bout de 4 mois, les interrogations par le service métier (mode courrier papier) sont stoppées, seule l'application reste disponible.

Question : qui a fourni les coordonnées des notaires ? Réponse : la Chambre des Notaires (CDN)

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

5.4. CONVENTION ENTRE LE DÉPARTEMENT ET LA CHAMBRE DES NOTAIRES

La convention pose les règles à respecter pour tout le monde. Exemple : c'est à la chambre des notaires de tenir à jour les coordonnées des études.

5.5. STATISTIQUES DE CONNEXION AU COURS DES PREMIERS MOIS DE MISE À DISPOSITION

- 600 recherches par mois
- Les notaires limitrophes (hors Rhône) utilisent toujours la voie papier

5.6. CHARGES ASSOCIÉES AU PROJET

- Pilotage et développement (direction info) : 2 agents, 140 jours
- Gestion du projet (direction métier): 2 agents, 60 jours
- Communication institutionnelle et externe : 1 agent, 10 jours
- Pilotage et portage du projet auprès des Notaires (CDN) : 1 notaire, 10 jours

5.7. BÉNÉFICES DE LA SOLUTION

- Disparition du délai d'attente pour les notaires
- Fiabilisation des données
- Amélioration de l'outil et économie d'un agent à temps plein
- Valorisation des compétences
- Chambre des notaires très satisfaite
- Économie d'un ETP au service métier
- Traçabilité des recherches tant pour le CD69 que pour les études notariales
- Suivi en temps réel pour les familles

Partenariat fort entre la chambre des notaires et le service métier.

5.8. FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

- Une collaboration active entre les deux acteurs du projet : le département, la chambre départementale des notaires.
- Le service informatique s'est beaucoup impliqué auprès des utilisateurs.
- Les communiqués de presse ont contribué au succès du projet

Question : Est-il possible d'avoir un modèle de convention ? Réponse : oui

Question : Est-il possible que le modèle de la convention soit disponible dans le code source ou disponible en ligne ? Réponse : Après anonymisation et avec l'accord de la chambre des notaires : oui.

5.9. FONCTIONNEMENT DE LA SOLUTION

Avant Départements & Notaires, une demande de l'étude notariale était émise par courriel ou courrier. Il fallait compter globalement quinze jours de délai entre la demande (du notaire) et la réponse (du département). Aujourd'hui la réponse est instantanée.

L'application est interopérable. Elle propose une notion de connecteur, qui permet d'être générique vis-à-vis de l'outil métier utilisé par le département (Iodas, Solis...).

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

Le CD69 utilise le connecteur Iodas. Une mise à jour est effectuée tous les jours pour récupérer les informations de la base de données (saisies des agents). L'interrogation ne se fait pas directement sur Iodas, mais sur la base de données de l'application.

L'application fournit trois types de réponse :

- connu
- inconnu
- ambiguë : l'application ne sait pas dire si elle connaît l'individu. Ceci génère aussi un message au service métier.

Question : Dans le cas d'aides mixtes (AG & ADPA), qui prend le pas ? Réponse : L'ADPA.

6. DÉMONSTRATION DE L'APPLICATION

Remarques :

- Seules les trois premières lettres du prénom sont utilisées pour faire la recherche.
- L'application ne nécessite pas de formation car est très simple à l'utilisation. C'est un simple formulaire.
- La réponse à une demande est un mail officiel avec une pièce jointe PDF (équivalent de l'ancien courrier papier).
- Le champ « destinataire » renseigné permet de notifier la personne qui a effectué la recherche et d'indiquer lors de la réponse par mail (générique) à qui elle est adressée.
- Si la personne recherchée n'est pas connue de la base de l'application, un message indique qu'elle n'est pas reconnue et un mail est également envoyé en réponse.
- L'historique des recherches effectuées est conservé par l'application.
- Une page de statistiques pour les administrateurs permet de connaître l'état de l'utilisation de l'application. Il est aussi possible de voir les échecs de connexion des études.

Question : Est-ce que le courrier équivaut à une attestation de créance ? Réponse : Non, c'est un mail de prise de contact, l'instruction peut alors être lancée.

Question : Lorsqu'on ne dispose que de l'année de naissance, comment cela se passe ? Réponse : La recherche est effectuée quand même et la réponse fera partie des cas ambigus.

Question : Lorsque les aides à domicile sont demandées mais pas encore accordées et que la personne décède, comment sont gérées ces aides (qui sont donc en cours d'instruction mais non finalisées) ? Réponse : S'il s'agit de l'ADPA, on ne sait pas, sinon on alerte le métier.

Question : Faut-il faire une demande d'autorisation à la CNIL pour mettre en place l'outil ? Réponse : Oui ! C'est même important de l'anticiper.

Question : Avec l'arrivée du RGPD, faut-il revoir le stockage des données ? (Car pour les données sociales, la durée de stockage autorisée semble être de 2 ans.) Réponse : Il faut voir comment cela se passe lorsqu'on doit faire une vérification sur une requête de plus de 2 ans. Remarque : l'Adullact organise une [webconf RGPD le 8 mars 2018](#) et un [Groupe de Travail RGPD le 27 mars 2018](#)

Question : Solis est-il aussi utilisable pour l'application (en lieu et place de Iodas) ? Réponse : Oui, c'est le cas pour le CD38, qui a d'ailleurs fait une contribution sur ce point précisément.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

7. TÉMOIGNAGES DE MISE EN OEUVRE DE DÉPARTEMENTS & NOTAIRES

Orateurs : Stéphanie Panisset, Philippe Paget, CD38

7.1. DÉROULEMENT PROJET : IMPULSION INITIALE

- La Direction Générale avait fait la commande d'un extranet pour les notaires. L'application Départements & Notaire était déjà connue. Suite au GTC de juin 2017, le choix a été fait d'utiliser l'application D&N.

7.2. DÉROULEMENT PROJET : STRUCTURATION DU PROJET

- La chambre des notaires a été associée dès le début au projet.
- Un binôme métier + informatique a été organisé.
- Le périmètre a été délimité avec le métier pour éviter les écarts avec le besoin.

7.3. DÉROULEMENT PROJET : UNE PREMIÈRE EXPÉRIENCE DE DÉVELOPPEMENT LIBRE

- Après validation de la charte graphique, des fonctionnalités avec le métier et identification des écarts avec les spécificités du CD38, assez peu d'écarts ont été recensés par rapport à l'application D&N telle qu'elle est fournie.
- Il y a de moins en moins de développements internes et ce projet a permis de reconstruire un service informatique indépendant. Le projet est fédérateur pour les équipes, qui se ré-approprient leur métier et sont impliquées.
- Il a été noté un très fort intérêt pour la participation à la démarche de développement dans une logique de partage auprès d'une communauté de développement.
- Être utilisateur n'est pas la même chose qu'être contributeur, et si on faisait autrement ? Constitution d'une équipe Chef de projet métier + développeur + administrateur système pour travailler sur Départements et Notaires.

7.4. LE LIBRE : IMPACTS, IMPLICATIONS ORGANISATIONNELLES ET TECHNIQUES

- Avoir de l'hébergement géré en propre, sans sous-traitance, est une nouveauté pour le CD38. Une attention particulière a été portée à la sécurité. Une validation a été demandée aux chefs de service pour pouvoir gérer l'hébergement.
- Une GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) a été mise en place du lundi matin au vendredi soir. Les notaires en sont informés.
- La maîtrise de Git est nécessaire pour contribuer.
- Le CD69 s'est fait accompagner par l'Adullact pour permettre la mise en commun du code source (suite aux nombreuses demandes), sa mise à disposition sur la forge (Gitlab)¹.

Question : Pourquoi ne pas avoir choisi un hébergement externe ? Réponse : Il est délicat de placer sur l'internet les données de Solis. Dans l'impossibilité actuelle de prendre une solution du type « hébergement chez OVH », et sans passer sur un hébergement haute-disponibilité (cher), c'est le meilleur compromis qui a été trouvé. Un prochain marché sur l'hébergement est prévu, l'application Départements & Notaires devrait pouvoir en bénéficier.

¹Voir <https://gitlab.adullact.net/departements-notaires/departements-notaires>

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

7.5. RETOURS D'EXPÉRIENCE : PARTICIPATION À UNE COMMUNAUTÉ LIBRE

- Le CD38 a commencé à utiliser l'application, puis a proposé des contributions, et fait partie aujourd'hui des mainteneurs de l'application.
- Le fait de s'impliquer et de ne pas avoir de prestataire pour gérer est chronophage. [Note du Rédacteur : l'Adullact va organiser une réponse à ce besoin, voir plus bas.]*

7.6. SPÉCIFICITÉS FONCTIONNELLES PROPOSÉES PAR L'ISÈRE

Les spécificités fonctionnelles du CD38 ont été l'occasion de proposer des contributions à l'application :

- Ajout de la « date décès » dans les éléments de recherche
- Guide utilisateurs à l'attention des notaires
- Guide utilisateurs à l'attention du métier
- Connecteur Solis (en remplacement de Iodas)

7.7. CONCLUSION

- Le projet a été mené à bien grâce à la logistique déjà en place.
- Il a été plaisant, malgré un temps important d'implication.
- Le Rhône est heureux de la participation de l'Isère. Les contributions sont particulièrement appréciées.
- Le logiciel libre favorise la mutualisation et cette dernière favorise les économies de budget.

8. EXPÉRIENCE DE CRÉATION DE LOGICIEL LIBRE

Oratrice : Kitty Planchais, CD69

- L'usage du logiciel libre peut poser problème, car il n'est pas dans les habitudes.
- Au début du projet au CD69, la question était « comment va-t-on vendre Départements & Notaires ? » Car le Rhône n'est pas éditeur.
- La logique d'ouverture permet de réunir des gens de métiers et d'horizons différents.
- Le gain d'entraide et la croissance des compétences internes sont significatifs.

ATELIER : ÉVOLUTIONS SOUHAITÉES

Animateur : Matthieu Faure, Adullact

8.1. PRÉSENTATION DE L'ATELIER

À la question préliminaire « avez-vous connaissance d'un logiciel concurrent à Départements & Notaires ? », la réponse des présents est non.

L'objectif de l'atelier est d'identifier, sans entrer dans le détail, les évolutions espérées par les utilisateurs de l'application.

Pour commencer, il est proposé à chaque participant d'énoncer une fonctionnalité qu'il souhaiterait voir dans l'application. Aucune considération de temps, d'argent, de disponibilité ne doit être prise en compte, c'est uniquement le besoin qui doit être exprimé (nous imageons le propos en parlant de « baguette magique »).

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

8.2. BESOINS EXPRIMÉS : MÉTIER

CD Moselle : Lister les aides récupérables et non-récupérables (APA/PCH) et les différencier. Remarque : Il est possible d'utiliser les « territoires » pour répondre à ce besoin

CD Oise : Faire ressortir les indus supérieurs à une certaine somme Car refus d'émettre inférieurs à 45€. (Actuellement ces étapes de calcul sont faites à la main.)

CD Nord : Ajouter le montant de la créance si la personne est connue. Aujourd'hui cela prend entre trois et six mois au CD59 pour obtenir le montant de la créance. Est-il possible d'avoir une estimation de la créance ? Remarque : de multiples facteurs entrent en compte dans le calcul de la créance et semblent varier sensiblement d'un département à l'autre. De plus, tout ne semble pas automatisable, mais certains cas pourraient l'être malgré tout. Ce besoin devra être précisé.

CD Isère : Ajouter le champ « destinataire » dans la recherche des historiques de consultation (afin de différencier les destinataires au sein d'une même étude).

CD Nord + CD Eure&Loir : Utiliser l'interrogation du notaire pour *écrire* la date de décès dans Iodas/Solis, ceci permettrait d'interrompre les prestations en cours. Autre intérêt : il peut y avoir plusieurs IODAS dans certains départements, et certaines personnes sont connues pour un type d'aide et pas un autre. Inconvénient : si le notaire fait une simple recherche sans aucun dossier ou s'il fait une faute de frappe et que la personne existe, les aides seraient coupées. Ce besoin devra être précisé.

CD Nord : Disposer d'une base nationale de personnes. Faire en sorte que les chambres de notaires ou les instances de Départements & Notaires se parlent d'un département à l'autre. Ceci permettrait de mieux gérer le cas des départements limitrophes ou des personnes « détachées » à un autre département, ces cas étant aujourd'hui traités manuellement. Ce besoin devra être précisé.

8.3. BESOINS EXPRIMÉS : TECHNIQUE

CD Isère : La case à cocher par le notaire attestant qu'il est bien en possession de l'acte de décès n'est pas accessible (au sens RGAA, Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations).

CD Isère+ CD Nord : L'apparence graphique devrait pouvoir être personnalisée plus facilement (notion de thème).

CD Nord : Des points de sécurité sont améliorables.

CD Nord : Avoir un installateur pour faciliter le déploiement

CD Nord : En plus de la procédure d'installation, prévoir une procédure de mise à jour d'une instance (pour ne pas perdre la configuration existante)

CD Nord : Supporter différentes BD (Mysql, Postgres, Firebird...)

CD Côtes d'Armor : Avoir un connecteur pour « IAS » (à la place de Solis ou Iodas). Note : utilisés par un seul département, Iodas et Solis étant très largement majoritaires.

CD Pas-de-Calais, par la voix du Nord : Avoir un connecteur pour « Genesis ». Note : utilisés par un seul département, Iodas et Solis étant très largement majoritaires.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

8.4. PRIORISATION DES BESOINS

Parmi l'ensemble des besoins exprimés, les deux besoins les plus partagés sont :

1. Faciliter le déploiement (amélioration de la sécurité)
2. Récupérer la date de décès

9. GOUVERNANCE ET COMMUNAUTÉ

Aux évolutions souhaitées (abordées dans l'atelier) s'ajoutent les tâches de maintenance :

- Maintenance technique : suivi des évolutions des composants sous-jacents (nouvelle version, bug, suivi des correctifs...)
- Maintenance réglementaire : suivi des évolutions du métier, de ses bonnes pratiques, de ses contraintes juridiques.

La question arrivant naturellement est de savoir comment implémenter ces évolutions. (Comment s'organise-t-on ? Qui fait quoi ? « Qui est sur le pont pour tenir le cap ? »)

9.1. ORGANISATION DE LA MAINTENANCE

Le CD69 (créateur du logiciel) et le CD38 (premier fort contributeur), ainsi que tous les départements autour de la table, ne sont pas éditeurs de logiciel et n'ont pas vocation à le devenir. Malgré la bonne volonté et l'énergie qu'ils y consacrent, un moment arrivera où ils ne pourront plus assurer la maintenance. Il convient de structurer la communauté pour garantir à l'application sa pérennité.

Plusieurs possibilités se dessinent.

Il est possible d'organiser un pot commun afin de mandater une entreprise pour réaliser sur demande des opérations de maintenance ponctuelle (et pourquoi pas des évolutions). L'Adullact dispose d'une convention juridique permettant de mutualiser des financements publics, fléchés pour une réalisation donnée, et en conformité avec le code des marchés publics.

Il est aussi possible de chercher des prestataires en mesure de proposer une offre de service autour de Départements & Notaires (maintenance, évolution, formation...). L'Adullact se propose de lancer une telle recherche par son réseau. Les prestataires identifiés viendraient présenter leur offre au prochain groupe de travail. Un département pourra ainsi passer un simple appel d'offre décrivant son besoin d'accompagnement sur l'application Départements & Notaires.

Il est important de noter que l'éventuel appel à des entreprises n'empêche aucunement les départements de continuer à contribuer à l'application. Un acteur privé étant là pour répondre au besoin de maintenance.

9.2. GOUVERNANCE

Le choix des évolutions à faire (ou faire faire) revient au groupe de travail. C'est ce dernier qui coordonne les actions de ses membres, le but étant notamment d'éviter de faire développer une fonctionnalité deux fois. Afin de garantir la bonne ré-intégration dans le code source d'un développement commandé à un prestataire, il convient de poser ce besoin en exigence du marché public. La ville de Marseille l'a fait et expliqué en conférence lors du *Paris Open Source Summit 2017*.

SUJET :	GRUPE DE TRAVAIL COLLABORATIF DÉPARTEMENTS & NOTAIRES	RÉDACTEUR :	ADULLACT – MATTHIEU FAURE MATTHIEU.FAURE@ADULLACT.ORG
OBJET :	COMPTE RENDU DE REUNION	STATUT :	VALIDÉ
DATE :	22 FÉVRIER 2018	DATE DIFFUSION :	20 MARS 2018

9.3. QUESTIONS

Contrat de support, de maintenance, formation des utilisateurs ? Faire appel aux marchés entreprises

Question : Comment choisir une entreprise et que mettre dans le marché public ? Réponse : Quand un marché public autour d'un logiciel libre est passé, on ne cherche pas un produit mais une prestation autour du logiciel libre. Le fait d'imposer un logiciel libre est juridiquement valable, car le logiciel est justement sous licence libre (son code source est disponible), toute entreprise le souhaitant peut acquérir les compétences et répondre au marché. D'un point de vue organisationnel, chaque département passe son marché public.

Question : Comment fait-on pour s'assurer que le code source soit protégé ? (cf Capdemat) Réponse : Cela se passe dans le contrat, il est précisé que le code produit ou modifié par le prestataire doit être intégré dans la branche communautaire (cf exemple de marché public passé par Marseille). La licence de Départements & Notaires (aGPL) interdit juridiquement toute fermeture du code, un prestataire ne peut donc pas garder sa production pour lui. En complément, des jurisprudences en ce sens existent.

Question : Il est surprenant de faire appel à des entreprises pour faire du logiciel libre. Y a-t-il une contradiction ? Réponse : Absolument pas, le partage et la collaboration autour du code source n'interdit pas à des entreprises de travailler dessus.

10. RETOURS SUR LE GTC

- CD Isère : enthousiasme mais un peu de crainte à la fin avec la notion d'entreprise
- CD Orne : Merci et merci aux départements qui ont eu la lueur de faire quelque chose ! On va se lancer !
- CD Nord : N'allons pas trop vite. Le CD59 souhaite mettre en oeuvre l'application pour la fin de l'année. Pour le début : prochain rendez-vous à prévoir en juin ; il est important de ne pas attendre la fin de l'année pour se revoir.
- CD Moselle : suggestion, faire des groupes de travail technique d'un côté, métier de l'autre
- CD Eure et Loir : interventions très concrètes et très complètes : merci. GTC rassurant.
- CD Côtes d'Armor : GTC riche et concret avec les démos.
- CD Oise : besoin d'un informaticien et de convaincre la direction

11. CONCLUSION ET FIN DE GTC

Remerciements.

Les collectivités sont invitées à s'inscrire sur <https://comptoir-du-libre.org/> et partager les logiciels libres qu'elles utilisent, voire de les commenter.

Les prochaines animations organisées par l'Adullact sont consultables dans la [section Agenda du site](#).